

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MUNICH RE PLACEMENT (FR0007436654)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif d'obtenir, grâce à une gestion active de son univers d'investissement et sur un horizon d'investissement supérieur à 2 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence composite suivant : 78% iBoxx EUR Eurozone, 22% iBoxx EUR Collateralized.

Les indices sont calculés coupons réinvestis.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Les actifs sont constitués de valeurs émises ou garanties par les États membres de la zone Euro et de parts ou actions d'OPCVM, répondant aux critères de l'article R 332-2 du Code des assurances. La part du Fonds est donc admise sans limitation en représentation des provisions techniques des Compagnies d'Assurances.

Le portefeuille est composé principalement de titres de créance et/ou d'instruments du marché monétaire. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des cycles de crédit et d'inflation ainsi que des éléments techniques propres aux marchés obligataires. Les principales décisions sont le choix de la sensibilité globale entre 0 et 25 et l'allocation entre taux nominaux et taux réels. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit.

Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La notation minimale long terme des titres de créance en portefeuille est de A3 (Moody's) et A- (Standard & Poor's). Les instruments du marché monétaires peuvent bénéficier d'une notation minimale court terme égale à P-1 (Moody's) et A-1 (Standard & Poor's). Le degré d'exposition au marché monétaire ne dépassera pas 10%. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt de 0 à 25. Celle-ci est gérée via un processus d'investissement «Liability Driven Investment» (LDI), dans lequel les engagements long terme sont adossés à des obligations long terme. Le gérant investira dans des obligations souveraines et agences d'Etat de bonne qualité à échéance très longue, libellées en euro (afin d'obtenir une évolution du portefeuille aussi proche que possible de celle du passif constitué des provisions techniques des Compagnies d'Assurances).

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou de FIA français ou d'OPCVM européens.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme et conditionnels réglementés, français et/ou étrangers, et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de marché (risques de taux, risque de change). L'exposition globale ne dépassera pas 30% de l'actif net. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 10% de l'actif net.

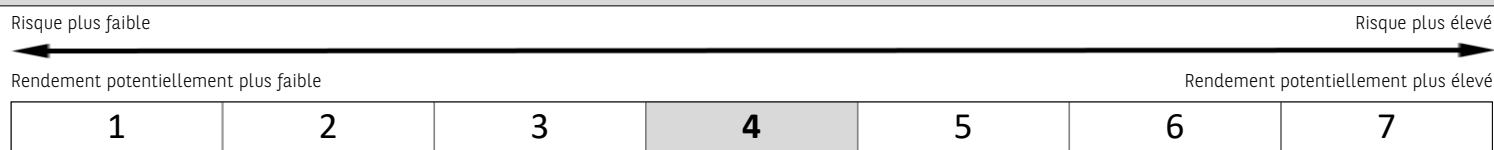
Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services jusqu'à 12 heures et exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour J, calculée en J.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 4,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,27% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

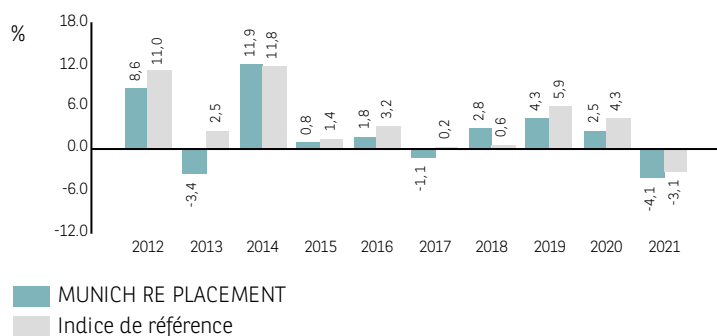
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 27 mai 1988;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.

